



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

Conseil d'établissement

École Félix-Leclerc

161, boul. Monchamp, Saint-Constant (Québec) J5A 2K8

Téléphone : 514 380-8899, poste 4331 /

Site Web : felixleclerc.cssdgs.gouv.qc.ca / Courriel : felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca



Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Après quelques années hors de l'ordinaire avec la pandémie qui a entraîné son lot d'adaptation et d'ajustements aux façons de faire, l'année 2022-2023 a heureusement été vécue avec un certain retour à la normale. Ces dernières années nous aurons certainement appris à naviguer dans le changement et je tiens à saluer toute l'équipe de l'école Félix-Leclerc qui a su faire face aux nombreux revirements en minimisant les impacts sur nos élèves.

Je tiens à souligner la collaboration sans faille des membres du conseil d'établissement (CÉ). Grâce à eux, il a été possible de débattre et de prendre des décisions importantes (budget, organisation scolaire, sorties, matériel pédagogique, etc.) dans un climat convivial et respectueux. La préparation, la rigueur et l'engagement de chacun des membres a toujours été au rendez-vous. Merci tout le monde.

C'est important aussi de mentionner l'arrivée d'un tout premier organisme de participation des parents (OPP) à notre école. Ce comité composé de parents-bénévoles dévoués a réalisé divers projets et activités en collaboration avec le personnel tout au long de l'année. Merci pour votre engagement. Nous avons hâte de découvrir ce que vous nous réservez pour l'année 2023-2024!

Sur une note personnelle, ce fut ma cinquième et dernière année au sein du CÉ. Sachez que je suis très fière d'avoir eu la chance de m'impliquer et de côtoyer les membres de l'équipe de direction et de l'équipe-école. Félix-Leclerc est un endroit où il fait bon vivre pour nos élèves et où leur éducation et bien-être sont au cœur des priorités, c'est beau à voir!

En terminant, je vous invite à parcourir ce rapport avec attention. Vous y trouverez de l'information sur l'école, un résumé des projets et les faits importants de l'année scolaire 2022-2023.

Merci de votre confiance envers le CÉ et je vous souhaite une belle année scolaire 2023-2024 sous le signe de la bienveillance, la persévérance et surtout le plaisir!

-Laéna Couillard

Présidente du conseil d'établissement



Denis Lefebvre, président

MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

C'est un plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'école Félix-Leclerc pour l'année scolaire 2022-2023.



Le retour à la normale à la suite de la pandémie et des grands défis qui s'en sont suivis a fait un énorme bien, autant aux élèves qu'à l'équipe-école. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion enfin de reprendre l'ensemble de nos activités en lien avec notre mission éducative sans oublier celles où l'aspect social est priorisé. Toujours grâce à une équipe reconnue pour son dévouement et son professionnalisme, à l'implication de nos élèves, mais aussi à votre collaboration chers parents, nous avons actualisé cette année notre projet éducatif pour la période de 2023 à 2027 visant la réussite de l'ensemble de nos élèves et mettant de l'avant nos valeurs en tant qu'établissement scolaire, soit le PLAISIR, LE LIEN D'ATTACHEMENT / L'OUVERTURE et la PERSÉVÉRANCE.

La prochaine année scolaire nous permettra de promouvoir ce nouveau projet et d'établir un plan d'action qui orientera nos décisions au cours des quatre (4) prochaines années. Un merci tout spécial au comité de pilotage du projet éducatif ainsi qu'au conseil d'établissement pour leur implication et l'excellent travail accompli.

Notre slogan résume bien notre vision :

À l'école Félix-Leclerc, à chaque jour un P'tit bonheur

Anne-Marie Lamarre
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement	6
2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	8
2.2 Activités réalisées et décisions prises	9
2.3 Résultats obtenus	13
ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL	14

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Laéna Couillard	Parent - présidence	1
Tatiana Harker	Parent	2
Caroline Langlais	Parent – vice-présidence	2
Yannick Lavallée	Parent	2
Naouale El Yaagoubi	Parent	1
Carolyne Brouillard	Parent	1
Roxanne Crête	Personnel enseignant	1
Anik Dixon	Personnel enseignant	1
Sébastien Norris	Personnel enseignant	1
Isabelle Parisien	Représentant au service de garde	1

2

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
20 septembre 2022	Ordinaire
25 octobre 2022	Ordinaire
6 décembre 2022	Ordinaire
31 janvier 2023	Ordinaire
28 mars 2023	Ordinaire
25 avril 2023	Ordinaire
30 mai 2023	Ordinaire
13 juin 2023	Ordinaire

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Mai 2023	Informé	-
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Avril 2022	Approuvé	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	Avril 2022	Approuvé	
Approbation des contributions financières exigées	Mai 2023	Approuvé	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2023	Approuvé	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Mai 2023	Approuvé	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Septembre 2022	Approuvé	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	N/A		

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	14 septembre 2022 (AGA)	Approuvé	Nouveau : formation d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	N/A		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	14 septembre 2022 (AGA)	Informé	
Transmission de documents à l'intention des parents	Tout au long de l'année	Informé	
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Septembre 2022	Approuvé	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Mai 2023	Approuvé	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	N/A		

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Janvier 2023	Information	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Mars 2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approuvé	
Consultation des parents	N/A		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Tout au long de l'année	Via le conseil d'élèves	
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Décembre 2022	Informé	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Innovsanté Mars 2023	Information	Consultation auprès des parents et des membres du personnel sur la qualité du service avant la signature du contrat

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Avril 2023	Approuvé	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Octobre 2022 Décembre 2022	Approuvé	250 \$ - Guinois RGR inc. 3 057,50 \$ - Desjardins
Adoption du budget annuel de l'établissement	Mai 2023	Adopté	
Autres activités réalisées (ex. : consultation, informations, projets spéciaux, etc.)			
Actualisation du projet éducatif 2023-2027	Juin 2023	Adopté	
Projet <i>Journées du P'tit bonheur à Félix-Leclerc</i>	Tout au long de l'année	Informé	

2.3 RÉSULTATS OBTENUS

Primaire : Taux de réussite avec cible

Année Scolaire : 2022-2023
École : 033 - ÉCOLE FÉLIX-LECLERC



1er cycle

1ère année (A)	Cible	E1	E2	E3	Som.
Français	90%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Lire	90%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Écrire	90%		100,0%	100,0%	100,0%
Mathématiques	90%	100,0%	100,0%	98,2%	100,0%
Résoudre une situation-problème	90%		98,2%	100,0%	100,0%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	100,0%	100,0%	98,2%	100,0%
Anglais	90%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Communiquer oralement en anglais	90%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Comprendre des textes lus et entendus	90%				

2e année (B)	Cible	E1	E2	E3	EX	Som.
Français	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Lire	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Écrire	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Mathématiques	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Résoudre une situation-problème	90%		100,0%	100,0%		100,0%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Anglais	90%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%
Communiquer oralement en anglais	90%	100,0%	100,0%	98,6%		98,6%
Comprendre des textes lus et entendus	90%					

2e cycle

3e année (D)	Cible	E1	E2	E3	Som.
Français	90%	96,5%	94,8%	98,3%	96,6%
Lire	90%	96,5%	93,1%	98,2%	96,6%
Écrire	90%	93,0%	94,8%	91,4%	89,8%
Mathématiques	90%	98,2%	96,6%	96,5%	98,3%
Résoudre une situation-problème	90%		96,6%	96,5%	94,8%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	98,2%	96,6%	96,5%	96,6%
Anglais	90%	98,3%	98,3%	95,1%	95,1%
Communiquer oralement en anglais	90%	98,3%		96,7%	96,7%
Comprendre des textes lus et entendus	90%		98,3%	96,7%	96,7%

4e année (E)	Cible	E1	E2	E3	EX	Som.
Français	90%	98,1%	96,2%	100,0%		98,1%
Lire	90%	98,1%	92,3%	100,0%	90,4%	98,1%
Écrire	90%	98,1%	96,2%	100,0%	100,0%	98,1%
Mathématiques	90%	100,0%	98,1%	100,0%		98,2%
Résoudre une situation-problème	90%		98,1%	96,3%		94,5%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	100,0%	98,1%	100,0%		98,2%
Anglais	90%	98,3%	100,0%	98,3%		98,3%
Communiquer oralement en anglais	90%	98,3%		98,3%		98,3%
Comprendre des textes lus et entendus	90%		100,0%	100,0%		100,0%

3e cycle

5e année (G)	Cible	E1	E2	E3	Som.
Français	90%	97,8%	100,0%	100,0%	100,0%
Lire	90%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Écrire	90%	93,3%	97,8%	95,6%	97,8%
Mathématiques	90%	93,3%	91,1%	93,3%	95,6%
Résoudre une situation-problème	90%		91,1%	91,1%	95,6%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	93,3%	86,7%	95,6%	95,6%
Anglais	90%	98,0%	100,0%	98,0%	100,0%
Communiquer oralement en anglais	90%	98,0%		98,0%	96,1%
Comprendre des textes lus et entendus	90%		100,0%	100,0%	100,0%

6e année (H)	Cible	E1	E2	E3	EX	Som.
Français	90%	98,4%	100,0%	100,0%		98,4%
Lire	90%	98,4%	93,5%	96,8%	91,9%	98,4%
Écrire	90%	98,4%	96,8%	96,8%	93,5%	96,8%
Mathématiques	90%	98,4%	87,1%	93,5%		93,5%
Résoudre une situation-problème	90%		85,5%	87,1%	95,2%	85,5%
Utiliser un raisonnement mathématique	90%	98,4%	90,3%	95,2%	96,8%	95,2%
Anglais	90%	89,1%	100,0%	100,0%		98,5%
Communiquer oralement en anglais	90%	89,1%		100,0%		96,9%
Comprendre des textes lus et entendus	90%		100,0%	100,0%		100,0%

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

1. **Projet éducatif 2023-2027**
2. **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (2022)**

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	BUT D'UN PROJET ÉDUCATIF : DÉFINITION DU GUIDE DU MÉQ	3
2.	Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation - décrire la gestion collaborative de l'école-historique (ancien PÉ)	4
3.	Mission, vision, valeurs	5
3.1.	NOTRE MISSION	5
3.2.	NOTRE VISION	5
3.3.	NOS VALEURS	5
4.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (population, territoire, clientèle)	6
4.1.	PORTRAIT DE LA RÉUSSITE	7
4.2.	ZONES DE VULNÉRABILITÉS ET ZONES DE FORCE	8
4.3.	LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT	9
5.	Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR	10
6.	Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (Monitoring des indicateurs et des cibles)	12

1. INTRODUCTION

1.1. But d'un projet éducatif : définition du guide du MÉQ

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le Ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

2. DÉMARCHE COLLABORATIVE (ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE PÉRIODICITÉ DE L'ÉVALUATION - DÉCRIRE LA GESTION COLLABORATIVE DE L'ÉCOLE-HISTORIQUE (ANCIEN PÉ)

Dans un esprit de collaboration visant la participation du plus grand nombre, la démarche d'élaboration du projet éducatif a été réalisée en 5 étapes.

1^{ÈRE} ÉTAPE : ÉLABORATION DU PORTRAIT DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÈVES

Octobre et novembre 2022 : les parents, les membres du personnel et les élèves de l'école Félix-Leclerc ont répondu à un sondage du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries permettant d'évaluer le portrait de la réussite éducative et de cerner les besoins de la clientèle.

Nous avons reçu 347 réponses, soit :

- 122 parents
- 186 élèves de la 3e à la 6e année
- 39 membres du personnel

2^E ÉTAPE : FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ACTUALISATION ET ATELIERS DE RÉFLEXION

Automne 2022 et printemps 2023 : tous les employés de l'école, soutenus par le comité de pilotage, sont réunis en assemblée générale, à différentes occasions, pour réfléchir sur la vision et les valeurs que nous voulons promouvoir.

3^E ÉTAPE : ANALYSE DES DONNÉES RÉSULTANT DU SONDRAGE POUR Y FAIRE RESSORTIR NOS FORCES ET NOS VULNÉRABILITÉS

- Discussion des orientations et des objectifs à retenir dans le cadre du PEVR.
- Tout au long de la réflexion, les gens ont été consultés lors de différentes rencontres :

4^E ÉTAPE : DÉGAGER LES CONSTATS ET LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

CPE – Assemblées générales – Rencontres du service de garde – Conseil d'établissement

5^E ÉTAPE : ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

À la suite des ateliers de réflexion, le comité de pilotage a rédigé un projet de consultation qui a été adopté par le conseil d'établissement de l'école.

3. MISSION, VISION, VALEURS

3.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.36)

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

3.2. Notre vision

En prônant le plaisir d'apprendre, la persévérance, l'attachement et l'ouverture, nous visons l'engagement citoyen, le savoir-être et le savoir-faire. La confiance et l'estime de l'élève sont au cœur de nos préoccupations.

Par les activités que nous proposons, nous aspirons à un fort sentiment d'appartenance, au bien-être et à l'implication de tous dans notre milieu de vie.

Notre slogan : *"À Félix-Leclerc, à chaque jour un p'tit bonheur!"*

3.3. Nos valeurs

Les trois valeurs primordiales à l'école Félix-Leclerc :

Lien d'attachement et ouverture

Créer des liens signifiants et bienveillants qui favorisent un environnement propice aux apprentissages, au respect des différences et au développement de l'identité

Plaisir

Faire vivre des activités qui donnent le goût de s'engager et d'apprendre dans le plaisir

Persévérance

Offrir à chacun des occasions de relever des défis à sa portée en lui proposant des stratégies pour lui permettre de cheminer

4. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT (POPULATION, TERRITOIRE, CLIENTÈLE)

4.1. Population et territoire

L'école Félix-Leclerc est une école du secteur nord-ouest du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. Elle dessert une partie de la clientèle scolaire francophone de la ville de Saint-Constant sise sur la rive sud de Montréal en Montérégie.

4.2. Élèves

L'école Félix-Leclerc est une école d'ordre primaire dont l'indice du milieu socio-économique est 3.

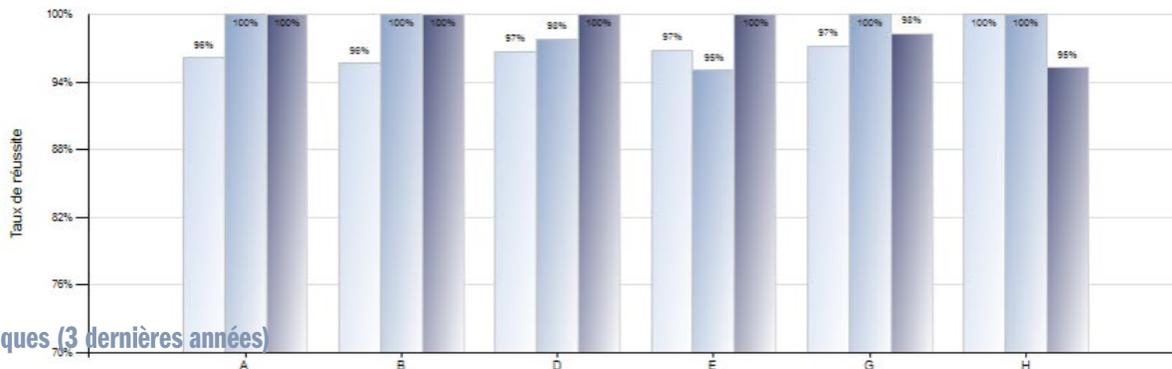
(Indice du milieu socio-économique : Rang 1 étant considéré le moins défavorisé et rang 10 étant le plus défavorisé)

L'école Félix-Leclerc offre les services complémentaires suivants :				
Orthopédagogie	Orthophonie	Psychologie	Psychoéducation	Éducation spécialisée
En 2022-2023, elle compte 403 élèves dont 194 filles et 209 garçons répartis dans 21 groupes (excluant le groupe 4ans Passe-Partout de 8 élèves) :				
2 groupes au préscolaire 5 ans	15 groupes au primaire(1 ^{ère} à 6 ^e année dont uneclasse multiniveau)		4 groupes d'adaptation scolaire	
La clientèle des groupes adaptés vient d'une partie du territoire du Centre de services des Grandes-Seigneuries. Parmi les 4 groupes adaptés, il y a :				
2 classes au préscolaire 4 ans à besoins particuliers 18 élèves	1 classe adaptée à l'éveil (GAE) 10 élèves		1 classe adaptée de développement pédagogique(GADP) 16 élèves	
33% des élèves de notre école sont issus de familles immigrantes.				
31 élèves sont nés à l'extérieur du Québec.				
55 élèves parlent une langue différente du français à la maison.				
101 élèves : 38 filles et 63 garçons ont un plan d'intervention dont 44 sont des élèves en adaptation scolaire				

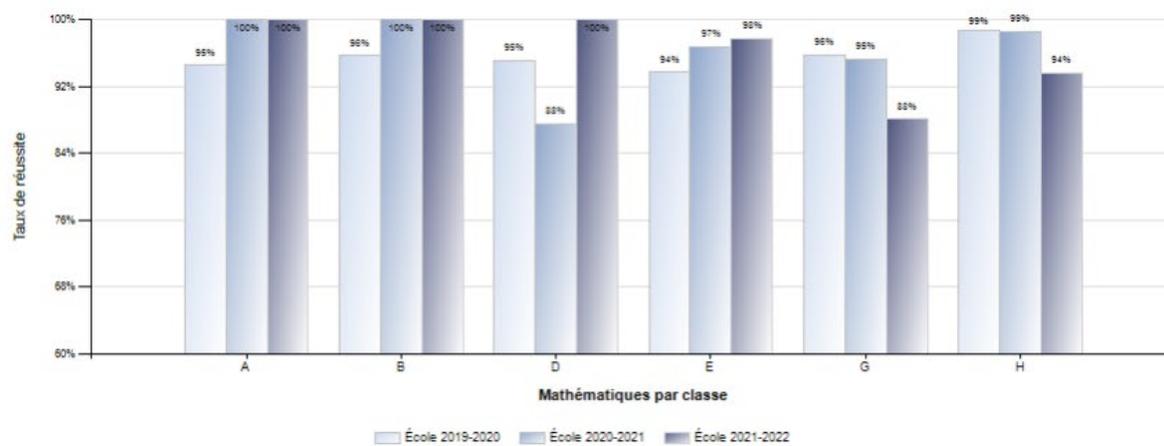
5. PORTRAIT DE LA RÉUSSITE

Taux de réussite de 2019-2020 à 2021-2022 : données provenant de Lumix

Français (3 dernières années)



Mathématiques (3 dernières années)



Élèves à risque dans les 4 compétences de base

Juin 2022	Pourcentage d'élèves ayant 65% et moins -Résultat final			
	Écrire Global	Lire Global	Résoudre Global	Raisonnement Global
1ère année	0%	0%	0%	0%
2e année	3,8%	3,8%	1,9%	0%
3e année	8,3%	10,4%	2%	0%
4e année	2,2%	8,7%	10,9%	2,2%
5e année	15%	11,7%	22%	13,6%
6e année	14,1%	14,1%	15,9%	11,1%
Tous les niveaux	8,3%	8,9%	9,9%	5,2%

6. ZONES DE VULNÉRABILITÉS ET ZONES DE FORCES

En plus de prendre le temps d'analyser les sondages, le comité s'est aussi penché sur les forces et les vulnérabilités du milieu.

Zones de forces :

- Les membres de l'équipe-école travaillent en collaboration pour améliorer la réussite des élèves : ateliers d'écriture, continuum en lecture, communautés d'apprentissage professionnel (CAP) ;
- L'équipe est plutôt stable et elle croit que tous les élèves peuvent réussir ;
- Le personnel croit à la formation continue ;
- Les enseignants sont ouverts à une vision pédagogique basée sur les connaissances issues de la recherche ;
- Les taux de réussite et les moyennes sont plutôt élevés ;
- Le personnel professionnel et le personnel de soutien collaborent à la réussite des élèves par des actions concrètes et proactives ;
- Les membres du personnel se disent heureux et ouverts ;
- La très grande majorité des élèves et des membres du personnel se sentent bien et en sécurité ;
- Le sentiment d'appartenance à l'école est très important (élèves et membres du personnel) et la participation aux différentes activités est très élevée ;
- Les parents considèrent que leurs enfants sont en sécurité, sont entendus et appuyés par l'équipe-école ;
- Le climat est pacifique. Peu d'élèves se disent victime de violence ou d'intimidation ;
- Les parents sont pour la très grande majorité présents pour leurs enfants et en mesure de les aider ;
- Les activités offertes par le comité *À l'école on bouge !* favorisent l'activité physique chez les jeunes ;
- Une étroite collaboration école-famille existe dans notre école ;
- La communication entre l'école et la maison est efficace ;
- Proximité de la nouvelle bibliothèque et du centre communautaire de la ville de Saint-Constant.

Zones de vulnérabilités :

- Le taux de réussite des élèves considérés à risque (65% et moins), notamment en français (lecture) et en mathématique (raisonner) au début du 2^e cycle et au 3^e cycle ;
- Le projet éducatif est peu connu des élèves et des parents ;
- Le plan d'action numérique doit être finalisé et mieux connu ;
- Un plan d'action spécifique à l'amélioration du bien-être et des saines habitudes de vie pour les élèves et les membres du personnel devra être élaboré ;
- Notre plan de lutte contre l'intimidation devrait être mieux connu des élèves et de leurs parents ainsi que les moyens de sensibilisations augmentés ;
- Un nombre grandissant d'élèves dont la langue parlée à la maison est une autre que le français ;
- Les membres du personnel devront être mieux outillés quant à leur accompagnement des élèves issus de l'immigration et/ou allophones ainsi que pour les élèves nouveaux arrivants, qui ne parlent pas la langue française ;
- Lors de l'embauche ou d'un changement de fonction, les membres du personnel devront être mieux outillés et plus adéquatement accompagnés ;
- Le taux de participation des élèves concernés aux rencontres de révision du plan d'intervention devra être augmenté, notamment au 2^e cycle et plus particulièrement au 3^e cycle ;
- L'équipe-école devrait se donner les moyens et du temps privilégiés pour s'assurer de l'arrimage des pratiques et de l'évaluation entre chacun des cycles ;
- L'équipe-école devrait élaborer un programme concret de première transition (accueil au préscolaire), préscolaire-primaire et primaire-secondaire ;
- Malgré le fait que les élèves connaissent plutôt bien les ressources complémentaires offertes à l'école, plusieurs parents (environ 20%) ne les connaissent pas, pas plus que les organismes communautaires de la ville de Saint-Constant.

7. LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT

À la lecture du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et de l'analyse de notre réalité, voici les enjeux soulevés par le comité de pilotage de l'actualisation de notre projet éducatif :

- La réussite de nos élèves considérés à risque (65% et moins) avec ou sans plan d'intervention ;
- L'arrimage pédagogique des savoirs essentiels et de la démarche évaluative entre les cycles en français et en mathématique ;
- L'accueil et le soutien des élèves issus de l'immigration (33% de notre clientèle actuelle) et des nouveaux arrivants ne s'exprimant pas dans la langue française ;
- S'assurer du bien-être physique et psychologique de l'ensemble de nos élèves.

8. TABLEAU SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES EN LIEN AVEC LE PEVR

Orientation 1 : Soutenir la réussite éducative de l'élève tout au long de son parcours scolaire en maximisant ses apprentissages

Objectif du PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Valeur de départ 2022	Cible 2027
Diminuer le % d'élèves ayant un taux de réussite de 65% et moins au bilan EN LECTURE	Axe d'intervention : Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement	Favoriser la réussite en lecture chez nos élèves à risque de la 3e à la 6e année.	La proportion d'élèves à risque et en situation d'échec en lecture (65% et moins)	3 ^e année : 10,4% 4 ^e année : 8,7% 5 ^e année : 11,7% 6 ^e année : 14,1%	3 ^e année : 8 % 4 ^e année : 6 % 5 ^e année : 8 % 6 ^e année : 9 %
Diminuer le % d'élèves ayant un taux de réussite de 65% et moins au bilan EN MATHÉMATIQUE	Axe d'intervention : Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement	Favoriser la réussite des élèves à risque en mathématique dans la compétence raisonner au 3e cycle	La proportion d'élèves à risque et en situation d'échec en mathématique -raisonner (65% et moins)	5 ^e année : 13,6% 6 ^e année : 11,1%	5 ^e année : 9 % 6 ^e année : 8 %

Orientation 1 : Soutenir la réussite éducative de l'élève tout au long de son parcours scolaire en maximisant ses apprentissages

Objectif du PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Valeur de départ 2022	Cible 2027
Le bien-être physique et psychologique des élèves	Développer un milieu de vie qui vise l'inclusion de tous les élèves	Augmenter le sentiment de bien-être des élèves à l'école	Plan d'action concerté basé sur des pratiques universelles qui favorise le bien-être	Plan d'action visant exclusivement le maintien du 60 minutes d'activités physiques par jour	2024 : Plan d'action concerté établi Dès 2025 : Mise en œuvre du plan d'action
			Proportion d'élèves qui se sentent acceptés à l'école	93% de nos élèves se sentent acceptés	100% des élèves
			Nombre d'activités de prévention offertes à tous sous le thème de la diversité et du vivre ensemble	6 ateliers d'habiletés sociales offerts par niveau	Maintien du nombre d'ateliers sur les habiletés sociales (6 par niveau) et bonification du programme par des activités visant la diversité et le vivre ensemble

9. PÉRIODICITÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF (MONITORAGE DES INDICATEURS ET DES CIBLES)

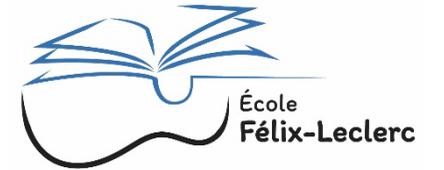
Dans le cadre du processus de gestion du CSSDGS et conformément aux articles 75 et 109 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le Projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du Projet éducatif de l'école par le biais du rapport annuel des établissements. Le Projet éducatif et son évaluation sont communiqués annuellement aux parents et aux membres du personnel de l'école par son site Web, lors de l'assemblée générale des parents et/ou par courriel.

2022

CSSDGS

France Langlais, ASR
Montréal, novembre
2012

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries
Québec



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Date d'approbation au conseil d'établissement : 26 avril 2022				
Nom de l'école : Félix-Leclerc	 ÉCOLE PRIMAIRE	Date : 202 2	Nombre d'élèves : 40 9	Nom de la direction : Anne-Marie Lamarre et Julie Taillefer Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Anne-Marie Lamarre
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :				
<ul style="list-style-type: none">- Roselyne Cyr-Deslauriers, éducatrice spécialisée- Karine Vigneault, éducatrice spécialisée- Geneviève Lussier, éducatrice spécialisée- Geneviève Poirier, éducatrice spécialisée- Camille Vaillancourt, psychoéducatrice - Julie Taillefer, directrice adjointe- Anne-Marie Lamarre, directrice				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :				
<ul style="list-style-type: none">• Respect• Bienveillance• Persévérance				

Il s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du plan d'engagement vers la réussite 2019-2022, plus précisément à l'atteinte de l'orientation 3 : *Développer des milieux de vie qui favorisent l'engagement scolaire de tous les élèves.*

Objectifs 2021-2022:

- Continuer d'informer les élèves, le personnel ainsi que les parents du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.
- Réalisation de divers projets en lien avec le projet éducatif
- Rappeler aux élèves, au personnel ainsi qu'aux parents les moyens pour dénoncer.
- Mettre en application les mesures inscrites dans le plan de lutte pour contrer l'intimidation, incluant la cyberintimidation et la violence à l'école.



L'intimidation et la violence, c'est fini

Introduction

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. L'application de cette loi oblige le directeur ou la directrice de l'établissement primaire et secondaire à élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte de sa réalité. Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

Le plan de lutte, tel que spécifié à l'article 75.1 de la loi sur l'Instruction publique, comporte deux parties distinctes.

Dans la première partie, l'école fait état de la situation en élaborant un portrait des manifestations et son analyse de la situation, en dégagant une vision commune et des priorités de travail, en identifiant les mesures de prévention et en assurant la collaboration des parents.

Dans la deuxième partie, l'école précise les modalités de déclaration en assurant la confidentialité, les actions à prendre, le soutien à offrir, les sanctions prévues et le suivi. Cette partie prend la forme d'un protocole ou des procédures sont décrites afin de guider l'intervention face aux situations d'intimidation et de violence.

Tout le personnel de l'école doit collaborer à la mise en œuvre de ce plan de lutte.

À l'école Félix-Leclerc, nous nous engageons à fournir un environnement sécuritaire, agréable et accueillant à tous les élèves et les adultes.

Toutes les formes de violence et d'intimidation, incluant celles faites au moyen d'un système électronique, sont inacceptables à notre école ainsi que dans le transport scolaire.

Défendre ses droits et ceux des autres, déNONcer une injustice et venir en aide aux autres sont des comportements attendus de tous.

Une situation de violence ou d'intimidation sera toujours prise au sérieux et des moyens seront mis en place pour y mettre fin rapidement.

Première partie

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1,1° LIP)</p>	<p>A) Portrait de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En mai 2018, un sondage a été passé aux élèves de la 4^e à la 6^e année, aux parents et au personnel de l'école - Le travail des techniciennes en éducation spécialisée et les programmes mis en place dès le préscolaire depuis plusieurs années portent des fruits. Les cas de violence et d'intimidation sont relativement rares à l'école. - 2015-2016 : Nouvelle application au code de vie. - Le code de vie a eu une cure minceur. Le nombre de règles a été diminué de sorte que tous les connaissent bien et les appliquent de manière uniforme. <p>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2019 – Portrait à jour, mise en place du plan de lutte. - En 2020 – Court sondage pour mettre à jour le portrait de situation relatif à la violence et à l'intimidation. - En 2021-2022 -Sondage pour mettre à jour le portrait de la situation relatif à la violence et à l'intimidation. <p>C) Nos constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation est sécurisante pour les élèves de l'école Félix-Leclerc. Les endroits où les élèves se sentent le moins en sécurité sont à l'extérieur.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1,1° LIP)</p>	<p>C) Nos constats à la suite de la lecture et de l'analyse des réponses aux différents questionnaires (mai 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves disent que les enseignants interviennent rapidement quand il y a un problème (99%) - La majorité des élèves se sentent en sécurité la plupart du temps. - L'endroit où les élèves se sentent le moins en sécurité : au retour à la maison (16%) - À l'école, la majorité des élèves n'ont pas vu, vécu ou fait les événements cités dans la question portant sur la sécurité. Par contre, 12 à 14% des répondants disent avoir été victimes de violence physique, verbale et d'intimidation. Moins de 5% des répondants disent eux-mêmes être des agresseurs physiques et verbaux. - En moyenne, 89% des élèves considèrent que l'école est bien organisée et bien structurée. - L'encadrement et les divers services offerts par l'école sont généralement beaucoup appréciés par les parents. - Les parents jugent que les enfants sont en sécurité lors des différentes périodes de la journée et dans les différents endroits de l'école. 13% des parents s'inquiètent pour la cour d'école. Par contre, 87% des parents pensent qu'à la récréation les élèves sont en sécurité. - Du côté des employés, ils considèrent l'environnement de travail sain et sécuritaire et que les procédures de bon fonctionnement sont en place. - Cyberintimidation : Malgré les résultats au sondage mai 2018- sur le terrain nous constatons que les élèves, surtout au 3^e cycle, ne semblent pas comprendre les comportements inacceptables. <p>Nos priorités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des mesures pour améliorer nos défis. 2. Viser l'amélioration des actions efficaces mises en place. 3. Sensibiliser les élèves du 3^e cycle aux comportements acceptables à adopter sur internet. 4. Mise en place d'un programme d'habiletés sociales propre à l'école Félix-Leclerc (2021-2022)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1,2° LIP)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme intensif pour les élèves du préscolaire, TES responsable du programme. 2. Cours d'Éthique et de Culture Religieuse (ECR). 3. Semaine préventive d'activités de sensibilisation de nos trois valeurs du projet éducatif : bienveillance, respect et persévérance. 4. Résolution de conflits avec les stratégies enseignées. 5. Révision des règles de conduite et mesures de sécurité en conformité à l'article 76. 6. Policiers interventionnistes (ateliers de cyberintimidation) pour les groupes de 5^e année et de GADP. 7. Diffusion du code de vie aux élèves par les membres du personnel. 8. Photos d'élèves affichées dans l'aire des casiers. 9. Formation d'un comité pour prévoir des activités d'une semaine pour contrer l'intimidation et la violence en soulignant la différence. 10. Promouvoir les valeurs (projet éducatif 2019-2022). 11. Activités de prévention d'habiletés sociales dans les classes du préscolaire et du 1^{er} cycle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de vie • Affiche sur les étapes de résolution de conflits • Sondage
	<p>Nouvelles pratiques à prévoir en 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une semaine de prévention qui mobilise les élèves et le personnel. Remise de documents en lien avec les thèmes abordés lors de cette semaine (semaine fin avril-début mai 2022). • Inciter les élèves et les parents à dénoncer à l'aide de l'outil ajouté à l'agenda. Il contient les moyens mis en place par l'école pour communiquer les situations de violence et d'intimidation. • Nouveau programme d'habiletés sociales conçu et supervisé par notre psychoéducatrice, Mme Camille Vaillancourt (ateliers animés par nos TES/niveaux) <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de SPI pour augmenter l'efficacité de la communication entre les intervenants et avec les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 <p style="text-align: center;">Échéancier</p> <p style="text-align: center;">Janvier 2022</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (art. 75.1,3° LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les règles de conduite et les mesures de sécurité aux parents. • Les parents ont été sondés en mai 2018 pour connaître leur perception de la situation quant à la violence et à l'intimidation à l'école. Mise à jour d'un sondage mai 2020. • Dépôt d'un document expliquant le plan de lutte aux parents sur notre site web. • Rappels via l'Info-parents « Félix vous informe ». • Présenter des capsules d'information aux parents sur la définition de violence et d'intimidation via le bulletin d'information « Félix vous informe ». • Informer les parents des élèves du préscolaire sur les ateliers d'habiletés sociales et les inviter à faire le suivi auprès de leur enfant. • Promouvoir l'adhésion des parents quant aux règles de conduite et les mesures de sécurité mises en place à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agenda de l'élève - Sondage - Engagement aux règles de vie de l'école et de la classe (voir agenda) - Site web de l'école
	<p style="text-align: center;">Nouvelles pratiques à prévoir en 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la semaine de prévention et diffusion des photos de l'événement de la semaine de prévention et participation active de l'ensemble du personnel de l'école 	<p style="text-align: center;">Échéancier</p> <p style="text-align: center;">Janvier 2022</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyberintimidation (art. 75.1,4)</p> <p>5. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un formulaire de demande d'intervention ponctuelle en support en comportement. - S'assurer de la confidentialité des personnes et de la situation. - Informer la direction du signalement validé. - Informer les élèves et les membres du personnel des modalités de déclaration d'événement lié à l'intimidation ou la violence. - Rencontre multi. - Utiliser un formulaire pour le rapport sommaire à transmettre à la direction générale. <p>Si vous voulez parler d'intimidation, vous pouvez le faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En allant en parler à un adulte de confiance : un enseignant, une TES, la psychoéducatrice, une intervenante du service de garde ou la direction, tout autre adulte. ▪ En écrivant un <u>billet de signalement</u> disponible près de la porte du bureau des TES. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande d'intervention ponctuelle en support en comportement • Billet de signalement (Annexe 2) • Document à l'agenda • Aimant – information. • Billet de signalement (Annexe 2)
	<p style="text-align: center;">Nouvelles pratiques à prévoir en 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un cas d'intimidation, consigner, avec l'accord de la direction, dans SPI (conserver la trace au passage au secondaire pour ceux que c'est pertinent). 	<p style="text-align: center;">Échéancier</p> <p style="text-align: center;">Janvier 2022</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Victime-Auteur-Témoin	Outils, référentiels
<p>6. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p> <p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)</p> <p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)</p> <p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personne responsable des signalements : TES responsable du dossier <u>Intervention par l'adulte témoin</u> • Mettre fin à la violence • Nommer le comportement inacceptable • Orienter l'élève vers les comportements attendus • Discussion avec la victime, première évaluation de la situation • Consigner et transmettre aux TES responsables du dossier le formulaire « dénonciation d'une situation d'intimidation ». <p><u>Traitement d'une plainte/signalement par la responsable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la victime • Rencontre avec les témoins • Rencontre individuelle avec les auteurs de l'acte • Évaluer la fréquence, l'impact, la gravité et la possibilité de récurrence du comportement pour statuer sur la nature de l'évènement (conflit-violence ou intimidation) • Assurer la sécurité de la personne victime, si nécessaire • Compte-rendu à la direction • Rencontre par la direction de la victime, auteur, témoins (au besoin) • Communication avec les parents des élèves directement impliqués. • Réévaluation de la situation auprès de la victime et des témoins. <p>N. B : La personne qui est au courant d'une situation doit faire le signalement aux TES responsables du dossier d'intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aide-mémoire pour la personne responsable des déclarations d'événements (Annexe 3) • Code de vie à l'agenda de l'élève • Formulaire de dénonciation d'une situation d'intimidation (Annexe 4)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Auteur	Outils, référentiels
<p>6. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p> <p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)</p> <p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)</p> <p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application des conséquences par la direction ou la TES. (Voir conséquences, gestes réparateurs et règlement aux manquements graves prévus en annexe). • Rencontre de soutien et d'encadrement individualisé • Surveillance accrue • Sensibiliser l'élève sur l'impact de ses gestes • Référer à un professionnel de l'école au besoin • Recherche de solutions • Informer des ressources externes • Consignation des situations d'intimidation validées dans l'outil informatique CSDGS pour assurer le suivi • Informer la direction <p style="text-align: center;">Ses parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents en respectant la confidentialité de chaque enfant • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Les informer des interventions faites • Les impliquer dans la recherche de solution 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de vie à l'agenda de l'élève • Aide-mémoire pour la personne responsable des déclarations d'événements (Annexe 3) • Politique d'encadrement (Annexe 5) • Conséquence (Annexe 6)

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Victime	Outils, référentiels
<p>6. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p> <p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)</p> <p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)</p> <p>9. Le suiti qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de soutien et mise en place de moyens pour rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation • Enseigner les stratégies efficaces (affirmation de soi positive) • Expliquer que rien ne justifie la violence • Ateliers pour l'estime de soi, habiletés sociales, encouragements, renforcements • Référer à un professionnel de l'école • Informer des ressources externes <p style="text-align: center;">Ses parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents en respectant la confidentialité de chaque enfant • Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits • Les informer des interventions réalisées • Les impliquer dans la recherche de solutions 	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Témoin	Outils, référentiels
<p>6. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p> <p>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)</p> <p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)</p> <p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre au besoin par la direction ou l'intervenant • Au besoin et selon la situation, possibilité d'une application de conséquences par la direction ou la TES (annexe 4). • Éducation sur les différents rôles des témoins • Encourager à intervenir • Engagement à dénoncer • Implication des parents au besoin • Informer la direction 	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	SUIVIS VICTIME-AUTEUR-TÉMOINS	Outils, référentiels
	<ul style="list-style-type: none">• Questionner régulièrement les élèves directement impliqués.• La direction voit à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées.• Modifier ou ajouter des mesures si celles prévues au départ ne sont pas efficaces ou suffisantes.• Renforcements positifs en cas de non-récidive.• Un suivi aux parents et aux autres adultes concernés.	

Documents et annexes afférents

Projet éducatif de l'école

- Code de vie
- Info parents : loi 56
- Info parents : la violence et l'intimidation (définitions)
- Aide-mémoire sur les définitions de violence et d'intimidation
- Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.
- Aide-mémoire pour la personne responsable des déclarations d'événements
- Aide-mémoire de pistes d'évaluation des actes d'intimidation
- Les étapes de traitement d'une plainte/signalement
- Les mesures éducatives et de suivi possibles pour intervenir sur la situation de violence/intimidation (victime, auteur et témoin).
- Billet de signalement (élève)
- Fiche de signalement (intervenant)
- Plan de sécurité pour la victime

Site WEB du MELS :

<http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole>